

Professionnels de santé



Alors qu'à partir du 1^{er} juillet prochain, une nouvelle entité sera chargée de la gestion du développement professionnel continu (l'Agence Nationale du DPC), l'ancien organisme gestionnaire (OGDPC) donne un dernier bilan positif du dispositif.

Devenu obligatoire depuis quatre ans, le DPC a gagné progressivement en puissance. Selon le dernier bilan de l'OGDPC, plus de 500 000 professionnels (médecins, pharmaciens, kinés, sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, podologues, orthophonistes, orthoptistes) se sont inscrits à un programme de DPC entre 2012 et 2015.

Du côté des associations de formation, elles sont 3 410 à avoir été enregistrées auprès de l'OGDPC, pour proposer près de 81 000 programmes. Le portrait type du bénéficiaire d'un programme de formation est une femme (à 61 %), âgée de 45 ans en moyenne, exerçant depuis 19 ans. Les hommes formés ont, quant à eux, 51 ans en moyenne, avec une ancienneté de 23 ans.

On trouve parmi les thèmes de formation les plus suivis par les libéraux : la prise en charge des pathologies cardiovasculaires, les techniques de rééducation (des membres, orthoptique, orthophonique, périnéale), la prise en charge du diabète ou des maladies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance rénale, hypertension, plaies chroniques...) ou encore l'application de la nomenclature (NGAP, CCAM...).

Une dynamique que l'organisme salue comme preuve des

professionnels de santé de vouloir maintenir un haut niveau de
qualité des soins en France !

© 2016 Les Echos Publishing